

# CONDITIONS ET MODALITES GÉNÉRALES DE FOURNITURE DE BIENS ET DE SERVICES DE SOLVIM SPRL

(Ci après dénommées • "Conditions ") Date 01 janvier 2008

## 1. Champ d'application

Les présentes Conditions s'appliquent à tout contrat par lequel Solvim SPRL s'engage à fournir des biens et/ou des services aux client.

Les présentes Conditions vaudront en toute hypothèse sur toutes conditions générales quelconques du client à moins que Solvim SPRL n'ait au moment de l'acceptation de la commande accepté par écrit et de manière expresse l'application de toute les conditions du client ou d'une partie de celles-ci. Il ne peut en outre être dérogé aux présentes Conditions que par un accord écrit entre les parties. L'existence de cet accord devra être mentionné sur la facture.

## 2. Formation des contrats

a) Un contrat ne peut être tenu pour valablement établi que :

-1- Si une offre récente de Solvim SPRL a fait l'objet d'une acceptation sans réserve de la part du client,

-2- Solvim SPRL accepte sans réserve un commande qui a été passée par le client,

Les offres faites par Solvim SPRL sont valables pendant un mois à dater de leur signature, sauf stipulation contraire expresse. Solvim SPRL ne peut être engagée que par des offres, acceptations ou conventions écrites signées par le gérant ou une autre personne ayant le pouvoir de l'engager envers des tiers.

b) En ce qui concerne tous les services récurrents et services payables périodiquement (en ce compris mais non exclusivement les services d'hébergement de serveurs ou sites internet, de location de noms de domaines) proposés par Solvim SPRL, si aucun contrat n'a été formé comme stipulé au point 2.a, alors un contrat est établi lors de l'émission de la première facture relative au service concerné. La facture indique également la périodicité du service concerné (à défaut d'indication claire concernant le début du service, on considère alors la date de la facture comme étant le début) Si aucune notification n'est envoyée par lettre recommandée dans les 2 mois avant la date d'expiration d'un service concerné alors le contrat régissant celui-ci est tacitement reconduit pour une période de durée équivalente à celle qui s'achève.

## 3. Prix

a) Les prix sont exprimés en euros et sont hors TVA Tous les autres droits, impositions ou taxes qui sont actuellement applicables au présent contrat ou qui le deviendront seront à charge du client Les frais de transport et de conditionnement sont à charge du client.

b) Si un contrat signé avec un client porte sur des marchandises ou prestations à importer par Solvim SPRL d'un pays en dehors de la zone Euro, le prix sera déterminé sur la base du cours vendeur de la monnaie d'origine par rapport à l'euro tel que noté à la bourse de Bruxelles à la date de l'offre faite par Solvim SPRL ou à la date de la conclusion du contrat, selon le cas. Si le cours en vigueur au jour du paiement est différent du cours par rapport auquel le prix a été déterminé, Solvim SPRL aura le droit d'augmenter ou de diminuer le prix par une simple notification par courriel (courrier électronique).

## 4. Conditions de paiement

a) A défaut de date d'échéance indiquée sur la facture, les biens et/ou services soumis par Solvim SPRL seront payés dans les trente Jours calendrier suivant la date de la facture. Les paiements seront effectués dans la même devise que la facture.

b). Si des conditions particulières autorisent le client à s'acquitter du prix par paiements échelonnés et l'une des échéance n'est pas respectée, le client perdra le droit de procéder à des paiements échelonnés et la totalité du prix deviendra exigible immédiatement et de plein droit.

c) En cas de non-respect d'une échéance. toutes les sommes restant dues par le client porteront automatiquement, sans préavis ou notification ni mise en demeure préalable un intérêt de 12% (douze pour cent) l'an jusqu'à la date du paiement avec un minimum de 50 euros.

d) En outre. toutes les sommes Impayées seront automatiquement majorées de 15% (quinze pour cent), avec un minimum de 50 euros à titre d'indemnisation de tous dommages et frais de recouvrement pertinents sans qu'une notification ou mise en demeure préalable ne soit requise.

## 5. Conditions relatives au développement de logiciels, bases de données ou sites internet

Sauf stipulation contractuelle écrite, signée par le gérant et référencée sur la facture :

a) Le code source de tout logiciel, base de données ou site internet développé par Solvim SPRL reste l'entière propriété de Solvim SPRL.

b) Le client acquiert un droit non exclusif et non transmissible d'utilisation des logiciels, bases de données et sites internet développé par Solvim SPRL dès que toutes les factures relatives au développement et à la mise en production ont été acquittées.

c) Le client accepte sans réserve que tout logiciel, base de données ou site internet développé par Solvim SPRL soit obligatoirement hébergé par Solvim SPRL. La fin du contrat d'hébergement signifie la fin du droit d'utilisation sauf si le

contrat se termine suite à une décision éventuelle de Solvim SPRL d'arrêter ses activités d'hébergement.

## **6. Conditions relatives aux services Datacenter (hébergement, noms de domaines, ...) et contrats de maintenance**

Sauf stipulation contractuelle écrite, signée par le gérant et référencée sur la facture :

- a) Tout contrat de service Datacenter ou de maintenance se paye sur base d'une période déterminée. Chaque période entamée est entièrement due et par conséquent la rupture d'un contrat avant la fin d'une période ne donnera pas lieu à un remboursement de redevance au prorata du temps restant avant l'échéance.
- b) En cas de rupture d'un contrat de service Datacenter ou contrat de maintenance, des frais administratifs seront dus par le client et exigibles immédiatement à concurrence de 15% du prix d'une unité de période concernée avec un minimum de 50€ et un maximum de 200€. Ces frais administratifs ne couvrent pas la main d'œuvre et les médias éventuels utilisés pour transférer des données, informations ou autre vers le client ou un tiers ou pour réorganiser les infrastructures de Solvim SPRL. Il incombe au client de prendre l'initiative de demander un devis pour ces éventuelles tâches avant de les ordonner ou de mandater quelqu'un pour le faire.
- c) Les transferts de données et d'informations décrits au point 6.b seront effectués lorsque le compte client chez SOLVIM SPRL ne présentera pas/plus un solde négatif, c'est à dire lorsque toutes les factures en cours et les éventuelles majorations de toutes sortes auront été payées.
- d) Le client est entièrement responsable du contenu des sites internet qu'il héberge chez Solvim SPRL ainsi que de l'usage fait de tout service 'Datacenter'. Tout usage contraire à la netiquette, aux lois en vigueur, aux bonnes vies et mœurs entrainera la fin du contrat de service sans préjudice de toute action en justice qui pourrait être intentée par Solvim SPRL à l'encontre du client ni de tout dommage que Solvim SPRL pourrait réclamer au client.
- e) Lorsqu'un retard de paiement est constaté, en plus de toute autre disposition prévue par ces Conditions, l'accès à tous les services souscrit par le client pourra être suspendu jusqu'à ce que tous les montants dus ainsi que les majorations soient arrivés sur le compte bancaire de Solvim SPRL.
- f) Des retards de paiement répétés pourront entraîner l'annulation des contrats de service.

## **7. Tâches incombant au client lors de l'achat de matériel**

Lors de l'achat de matériel chez Solvim SPRL assorti d'extensions de garantie, le client est obligé d'enregistrer lui-même les extensions de garanties dans un délai de 40 jours calendrier après la réception du matériel. Solvim SPRL ne pourra jamais être tenu responsable des conséquences liées au non respect de cette obligation.

## **8. Livraison**

- a) Sauf stipulation contractuelle écrite, signée par le gérant et référencée sur la facture, tous les délais de livraison doivent être considérés comme purement indicatifs. En aucun cas le dépassement de ces délais ne pourra donner lieu à une responsabilité contractuelle dans le chef de Solvim SPRL ni ne fera naître de droit quelconques d'indemnisation de quelque nature que ce soit.

## **9. Limitation de responsabilité**

- a) Solvim SPRL décline toute responsabilité pour tout dommage éventuel résultant de défaut de contrôle ou d'entretien de choc .ou d'humidité, de corrosion, de contamination, de chaleur ou résultant du fait que les marchandises aient été utilisées à d'autres fins que celles auxquelles elles étaient destinées.
- b) Solvim SPRL ne sera en aucun cas responsables de la perte de bénéfices ou de l'arrêt des activités, de la perte de données (en ce compris mais non exclusivement tout frais quelconques de récupération et de restauration des données perdues) de la perte de contrats, de la perte d'activité, de la perte de goodwill, coûts financiers de la perte d'intérêts financiers ou de tous dommages Indirects ou immatériels. Quelle que soit la cause de l'action ou le fondement juridique sur lequel se base cette réclamation.
- c) La responsabilité cumulée de Solvim SPRL en rapport avec le Champ d'application des présentes Conditions tant pour les dommages contractuels que pour les dommages extra contractuels, sera en tout cas limitée à EUR 10 000 (dix milles euros) ou au prix de vente si celui-ci est moins élevé.

## **10. Confidentialité**

Toutes les informations échangées entre les parties en vertu des présentes conditions et contrats y afférents seront traitées de manière strictement confidentielles.

## **11. Modification des conditions générales**

Solvim SPRL se réserve le droit de modifier les présentes conditions sans aucun préavis ni notification. Les conditions sont supposées entrer en vigueur à partir du moment où elles sont publiées sur le site internet officiel de Solvim SPRL. Les clients désireux être notifiés de tout changement des présentes conditions doivent le faire savoir soit par lettre recommandée soit par courriel.

## **12. Droit applicable**

En cas de contestation, les tribunaux de Liège sont seuls compétents.